

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept mai à 18 H 00 le Conseil municipal de la commune d'AVAILLES EN CHATELLERAULT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Espace Descartes, sous la présidence de Monsieur BIET Bernard, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 mai 2021

Etaient présents : Mrs BIET Bernard, LEDOUX Pierre, GOVAERT Gérard, CHAUMONT Christian, Mmes THIAUDIERE Patricia, SPIEGEL Coralie, TESTARD Nathalie, PINEAU Martine et AUGER Nadia, Mrs MILLET Emmanuel, LARDEAU Jean-Pierre, FRUCHON Damien, LECLAIRE Laurent, PAGES Axel et TREMEL Jean-Pierre.

Etaient absents excusés : Mme PIERRE-ANTIER Nathalie (donne pouvoir à Mr LEDOUX), Mme BERGER Stéphanie (donne pouvoir à Mme TESTARD), Mme PICARD Anne (donne pouvoir à Mr PAGES Axel), Mr MORINEAU Christophe (donne pouvoir à Mr MILLET Emmanuel).

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme SPIEGEL Coralie

Le Maire ouvre la séance à 18h00.

Validation du dernier PV :

Le Procès-verbal du Conseil municipal du 19 avril 2021 est adopté à l'unanimité

Délibération n° 42/2021

CREATION BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES NAUDS

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'en vue de céder un terrain à « Age et Vies » pour l'implantation d'une résidence seniors rue des Nauds, la commune doit aménager une parcelle pour répondre au cahier des charges du PLU de la commune. Pour cela il convient de créer un budget annexe de lotissement

La commune souhaite acquérir les parcelles cadastrées section AH 13 d'une surface de 5 256 m², située rue des Nauds et une partie de la parcelle cadastrée section AR 644 pour une surface de 2 619 m². Ces terrains seront aménagés pour créer un lotissement communal qui sera dénommé « Lotissement des Nauds » comptant 8 lots, dont un sera réservé pour le projet Ages et Vie (Lot n°8).

Le prix de cession des terrains sera défini par délibération ultérieure en fonction du projet de résultat issu de l'équilibre du budget.

Les parties concernant la voirie et les réseaux seront rétrocédées à la commune à la fin de l'opération. Le mode de financement de l'opération sera fait par une avance de trésorerie du budget principal.

L'instruction budgétaire M14 prévoit spécifiquement les conditions de cette individualisation et en particulier la tenue d'une comptabilité de stocks, destinées à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cession des terrains concernés. En effet, ces terrains destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. La comptabilité de stock qui sera tenue pour ce lotissement est celle de l'inventaire intermittent. Depuis la réforme immobilière de 2010, les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la création d'un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « Lotissement des Nauds » à compter du 17 mai 2021 dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion en régie communale du lotissement destiné à la vente,
- de préciser que ce budget sera voté par chapitre,
- de prendre acte que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe, y compris les frais liés aux divers réseaux,
- d'opter pour un régime de TVA conformément à l'instruction M14 avec un système de déclaration trimestrielle,

- d'adopter le système d'inventaire intermittent comme méthode de suivi de la comptabilité de stocks,
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration fiscale,
- de préciser que le prix de cession sera défini par délibération en fonction du projet de résultat issu de l'équilibre de ce budget,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

Commentaires :

Axel PAGES demande à nouveau si une enquête a été menée auprès de la population concernée d'Availles pour savoir si la proposition Âge et Vie correspond à un besoin exprimé. Monsieur le Maire confirme qu'il n'y a pas eu d'enquête, mais que le besoin est bien présent à l'échelle du territoire, malgré la présence de la MARPA à Archigny des résidences seniors à Châtellerault.

Jean Pierre TREMEL souhaite que ce type de projet soit géré dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et s'intègre dans une réflexion autour d'un schéma communautaire Grand Châtellerault sur l'accueil des Anciens.

Monsieur le Maire précise que nous avons bien reçu un engagement écrit d'Agés et Vie pour l'implantation de son projet sur la commune.

Délibération n° 43/2021

VOTE DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DES NAUDS »

Le Maire présente au Conseil municipal le budget annexe du Lotissement des Nauds qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement : Recettes et Dépenses : 284 230,00

Dépenses	
Terrassement - voirie	106 967
Eaux usées	11 735
Eaux pluviales	13 918
Eau potable	16 436
Electricité	15 809
Téléphone	8 765
Eclairage public	12 167
MOE	16 314
Divers	10 120
Terrain	72 000
Total général HT	284 230

Recettes		
Surfaces des terrains	Prix du m2	prix
538	59	31742
560		33 040
561		33 099
506		29 854
600		35 400
605		35 695
3 970		234 230
Agés et vie		50 000
Total		284 230

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote le budget annexe du lotissement des Nauds comme présenté ci-dessus.

Délibération n° 44/2021

ACQUISITION TERRAINS LOTISSEMENT DES NAUDS

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que dans le cadre du projet de Lotissement des Nauds, la commune envisage d'acquérir des terrains appartenant aux Consorts THOMAS. Les terrains concernés sont les suivants :

Section AH 13 d'une superficie de 5 256 m²,

Une partie de la parcelle section AR 644 d'une superficie de 2 619m²

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Charge le cabinet SARL SUREAU Pascal, géomètre expert à Châtellerault d'établir la division cadastrale,
- Charge l'Atelier d'architecture Laurent CHRETIEN d'établir le projet architectural paysager et environnemental,
- Décide d'acquérir les parcelles ci-dessus désignées pour un prix de 8 € par m²,
- Décide de prendre en charge les indemnités d'éviction dues au fermier sur la base des règles définies par la profession et qui seront calculées par le notaire,

- Désigne Me TARTE Brigitte, Notaire à Châtelleraut pour établir les actes et accomplir toutes les formalités,
- Décide que les frais seront à la charge de la commune,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces réglementaires se rapportant à ce dossier.

Délibération n° 45/2021

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT GRAND CHATELLERAULT

La commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a été réunie le 11 mars 2021 et a procédé à l'appréciation des points suivants :

- Transfert de la compétence eaux pluviales urbaines à la CAGC au 01/01/2020
- Reprise par la commune d'Archigny de la ferme Arcadienne n°1
- Reprise par la commune de Vouneuil-sur-Vienne du Village Vacances

Le rapport de la CLECT devra être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L.52 du CGCT, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux intéressés représentant plus de la moitié de la population totale des communes membres, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

A l'issue de la consultation des communes membres, le Conseil communautaire fixera le montant de l'attribution de compensation définitive de chaque commune.

VU l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de Châtelleraut,

VU la délibération du conseil communautaire du 22 juillet 2020 portant constitution de la CLECT,

VU le rapport de la CLECT ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de tenir compte de l'évolution des charges entre Grand Châtelleraut et les communes membres,

CONSIDERANT que le conseil municipal de chaque commune membre est appelé à se prononcer, dans les conditions de majorité prévues à l'article L.52-11 du CGCT, sur les charges financières transférées les concernant et sur les nouveaux montants d'attribution de compensation induits, tels qu'ils sont prévus dans le rapport de la commission,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver le rapport de la CLECT du 11 mars 2021 ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport du CLECT.

Délibération n° 46/2021

RECRUTEMENT D'UN AGENT POLYVALENT AUX SERVICES TECHNIQUES EN CDD POUR REMPLACEMENT D'AGENTS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il y aurait besoin de recruter un agent en Contrat à Durée Déterminée aux services techniques pour le remplacement d'agents momentanément indisponibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de recruter un agent contractuel en CDD à compter du 1^{er} juin 2021, à raison de 35 H par semaine pour une durée de six mois.
- Décide que cet agent contractuel sera chargé d'effectuer des travaux d'entretien des espaces verts, de la voirie, bricolage divers (peintures, bâtiments etc...), sa rémunération mensuelle sera basée sur le 5^{ème} échelon du grade d'Adjoint technique.
- Donne tout pouvoir au Maire pour fixer les modalités du contrat et le signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Commentaires :

Etant donné la masse de travail, Emmanuel Millet propose de faire un contrat de 6 mois

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à 16 voix pour 6 mois et 3 voix pour 3 mois

MODIFICATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune a été approuvé en septembre 2009.

Suite à divers changements, et notamment suite à l'élection de mars 2020 d'un nouveau Conseil municipal, il convient de faire une mise à jour des personnes affectées aux différentes responsabilités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les modifications apportées au Plan Communal de Sauvegarde.
- Décide que Le Plan Communal de Sauvegarde ainsi modifié sera transmis à la Préfecture de la Vienne.

QUESTIONS DIVERSES

- **Loyers des Cabinets paramédicaux,**

Compte tenu des pratiques des communes voisines ayant des locaux de ce type, il convient de revoir le niveau du loyer proposé aux professionnels qui viendront s'installer sur la commune.

Tout en ayant des prix cohérents et sans que cela coûte à la commune, il est retenu de proposer un loyer de 250 € par mois et par local.

- **L'OUVRIERE : reprise du restaurant Le Coq Hardi,**

Les propriétaires ont trouvé un repreneur du fonds de commerce et de la licence IV.

Monsieur Ludovic DUMONT souhaite pouvoir installer une terrasse en façade de son établissement, ce qui suppose un aménagement de la circulation.

Le conseil s'accorde sur le fait que la terrasse sera une valeur ajoutée pour le restaurant. Toutefois, s'il y a une modification de la circulation sur le parking, pour la rentrée scolaire de septembre 2021, il faudra mener une réflexion globale sur la circulation des voitures autour de l'école.

La Pampa demande aussi la possibilité de mettre des tables en extérieur.

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur ces deux demandes.

- **Préparation des bureaux de vote des 20 et 27 juin 2021,**

Les postes d'accessibles ont été répartis lors du dernier Conseil municipal.

Le Conseil municipal valide les modalités de circulation dans l'Espace Descartes pour respecter la distanciation.

Il est décidé d'équiper les bureaux de vote de protections transparentes en plexi glace.

- **Partenariat avec la radio des Choucas de Chauvigny,**

Cette radio nous propose un partenariat pour une animation dans le village pendant 2 heures au cours du mois de juillet.

Le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à ce projet.

- **Le point sur les activités en cours par chaque adjoint,**

Relations extérieures :

- Une soirée musicale aura lieu le 11 Août en lien avec M. Girault. Le groupe Funky Family a été retenu. Le dossier passera en commission au département le 21/05 pour la prise en charge.
- Le comité des fêtes organisera la fête des voisins le 11 Juin.
- La commission relations extérieures se déroulera le Jeudi 20 Mai.

Urbanisme :

- Une réunion avec l'agence des territoires aura lieu le 28 Mai pour définir le projet pour les travaux de la Mairie et la salle des fêtes.
- Proposition pour la visite du cabinet paramédical pour les personnes disponibles les samedis matin. On en profitera pour rendre visite aux responsables des 2 restaurants nouvellement installés dans le bourg.

Entretien :

- Une demande de devis est en cours pour le nettoyage des murs et de la couverture du cabinet paramédical.
- Des lumières sont à remplacer à l'Eglise nécessitant une nacelle.
- Nouvel arroseur au stade + installation de deux prises d'eau sur le terrain annexe.
- Changement de place du radar pédagogique à la fin du mois de mai.
- Reprise des travaux par la société Eiffage prévus en Juin.
- A l'école, la mise en service des jeux a été réalisée.
- Fleurissement des jardinières au niveau de la Mairie et de la Médiathèque a été fait.
- La commission voirie se déroulera le Jeudi 3 Juin.

Jeunesse :

- Deux cas de COVID à l'école la semaine dernière. Les classes de GS-CP et CE1-Ce2 ont dû fermer.
- Deux prestataires ont répondu à l'appel d'offre pour la restauration scolaire. La commission appel d'offres se réunira prochainement pour décider du choix.
- Une réunion est prévue dans le cadre de la CTG avec les opérateurs (MJC, P'tit Prince et Adèle) et les différentes communes le 25 Mai.
- La commission enfance jeunesse se réunira dans le mois de Juin.

Solidarités :

- Formation programmée avec l'ADMR ce Jeudi à Chasseneuil.
- La commission solidarité se tiendra début Juin.

Le prochain Conseil municipal est programmé le 14 juin 2021 à 18 heures.

La séance est levée à 20H30.

Le secrétaire de séance,

Coralie SPIEGEL

Le Maire,

Bernard BIET